



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024

N° 2024.56

Objet:

Demande de subventions 2025

Affiché le :

Votes: 9 Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Résidence Autonomie François. Rustin sous la Présidente de M. Patrick ESPITALIER;

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Patrick ESPITALIER, Michèle MAMBERT, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Isabelle TAILLIER.

ABSENTS EXCUSES:

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Mme Isabelle TAILLIER) Elhadji NDIOUR (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER).

ABSENTS

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance Ingrid HARSCOËT, Directrice du CCAS.

Vu, l'article R.123-25 du Code de l'Aide Sociale et des Familles précisant notamment les versements effectués par tout organisme ou collectivité au titre de leur participation financière aux services gérés par le CCAS.

Pour faciliter le fonctionnement de l'administration, le Conseil d'Administration autorise Madame La Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches favorisant la recherche de subventions pour des projets validés par le Conseil d'Administration.

Pour l'année 2025, le CCAS va déposer des demandes de subventions dans le cadre de la programmation du contrat de ville pour les thématiques suivantes :

PRE – Programme de Réussite Éducative Mission Proximité Santé – Adulte Relais Médiation Santé ASV – Atelier Santé Ville

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant à entreprendre ces démarches.

Les décisions prises en vertu de cette délibération seront signées par la Présidente ou son représentant qui en rendra compte lors de la réunion la plus rapprochée au Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OUÏ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture 084-268401171-20241204-2024-56-DE Date de réception préfecture : 06/12/2024 Page 1 sur 2 Autorise Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre ces démarches de recherches de subventions et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT

Patrick ESPITALIER.